



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Questions diverses

Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des décisions de la Commission du développement durable relatives aux améliorations à apporter à l'établissement des rapports nationaux et à la poursuite des travaux sur les indicateurs du développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document rend compte de la suite donnée aux décisions de la Commission du développement durable relatives aux améliorations à apporter à l'établissement des rapports nationaux et à la poursuite des travaux sur les indicateurs du développement durable. La section I résume les travaux menés par le secrétariat de la Commission pour : simplifier l'établissement des rapports afin d'éviter que ceux-ci ne fassent double emploi avec les rapports demandés par d'autres organismes des Nations Unies; améliorer l'efficacité des directives et des questionnaires et faciliter la tâche des gouvernements; fournir des informations plus précises sur les mesures prises. Elle rend également compte de la façon dont les informations figurant dans les rapports nationaux sont exploitées dans les rapports du Secrétaire général de 2003. La Section II dresse le bilan des mesures nationales prises pour définir et mesurer des indicateurs du développement durable.

* E/CN.17/2004/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Améliorations à apporter à l'établissement des rapports à la Commission.	1–19	3
A. Introduction	1–4	3
B. Simplification	5–8	3
C. Exploitation des informations existantes et des mécanismes d'établissement de rapport en vue de faciliter la tâche des gouvernements	9–13	4
D. Exploitation des informations nationales dans les rapports du Secrétaire général	14–17	6
E. Autres mesures visant à améliorer les rapports nationaux	18–19	6
II. Bilan des travaux menés au niveau national par les gouvernements sur les indicateurs du développement durable.	20–39	7
A. Introduction	20–21	7
B. Progrès accomplis aux niveaux mondial et régional dans la mise au point ou l'utilisation d'indicateurs du développement durable	22–39	7
1. Modules thématiques	25–28	8
2. Aspects institutionnels	29–31	9
3. Programmes/projets nationaux portant sur des indicateurs du développement durable.	32–35	10
4. Gestion de l'information	36–37	11
5. Difficultés rencontrées	38–39	11
III. Activités de la Division du développement durable liées aux indicateurs du développement durable	40	13
IV. Conclusions et perspectives	41–44	13

I. Améliorations à apporter à l'établissement des rapports à la Commission

A. Introduction

1. Dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg¹, le Sommet mondial sur le développement durable a recommandé que la Commission du développement durable envisage d'utiliser plus efficacement les rapports nationaux en ce qui concerne les moyens de mise en oeuvre et les stratégies nationales de développement durable. Dans sa résolution 2003/61 du 25 juillet 2003, conformément à la recommandation formulée par la Commission à sa onzième session², le Conseil économique et social a encouragé les pays à présenter, à titre facultatif, des rapports nationaux, à la session d'examen de la Commission en particulier, mettant en évidence les progrès concrets réalisés dans la mise en oeuvre, y compris les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les possibilités offertes.

2. Le Conseil a aussi invité le secrétariat de la Commission à améliorer les directives et les questionnaires relatifs à l'établissement des rapports nationaux afin de rendre cette activité plus efficace et moins astreignante pour les pays et de l'orienter davantage vers la mise en oeuvre, en gardant présentes à l'esprit les dispositions de la résolution et en agissant en consultation avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les secrétariats des accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, et à faire rapport à ce sujet à la Commission pour examen.

3. Dans sa résolution 58/218 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a instamment demandé au secrétariat de tenir dûment compte des rapports nationaux dans l'établissement des rapports du Secrétaire général.

4. Ces deux dernières années, le secrétariat de la Commission s'est employé à mettre au point une nouvelle approche des directives relatives à l'établissement des rapports nationaux pour tenir compte des impératifs décrits plus haut, ainsi que des principales préoccupations et recommandations formulées par les coordonnateurs nationaux lors de la réunion sur l'établissement des rapports nationaux tenue à New York en février 2002³. Le présent document résume les travaux menés par le secrétariat de la Commission pour : simplifier l'établissement des rapports afin d'éviter que ceux-ci ne fassent double emploi avec les rapports demandés par d'autres organismes des Nations Unies; améliorer l'efficacité des directives et des questionnaires et faciliter la tâche des États; fournir des informations plus précises sur les mesures prises. Elle rend également compte de la façon dont les informations figurant les rapports nationaux sont exploitées dans les rapports du Secrétaire général de 2003.

B. Simplification

5. En 2002 et au début de 2003, le secrétariat de la Commission a analysé les pratiques des organismes des Nations Unies et a notamment examiné : les demandes relatives à l'établissement de rapports nationaux que l'Organisation des Nations Unies adresse aux États Membres, les rapports nationaux établis par les équipes de pays sous l'égide de l'Organisation, ainsi que les informations et les données nationales rassemblées par les organismes des Nations Unies. D'après les résultats

de cette analyse, diffusés à la onzième session de la Commission, le secrétariat de la Commission est le seul à avoir pu rassembler des informations régulièrement sur : les stratégies nationales de développement durable, les programmes portant sur des indicateurs nationaux du développement durable, les structures décisionnelles et d'autres moyens de mise en oeuvre en rapport avec le développement durable. Il s'est également avéré que les directives que la Commission avaient diffusées avant le Sommet mondial sur le développement durable sur l'établissement des rapports nationaux étaient trop longues et trop techniques car elles avaient été formulées en tenant compte des informations requises par d'autres organismes et institutions des Nations Unies consultés à ce sujet. Par ailleurs, un certain nombre de questions qui figuraient dans les directives précédentes étant trop ouvertes, des réponses très variées y avaient été fournies et il était difficile d'en dégager des tendances régionales ou mondiales en termes de mise en oeuvre.

6. Compte tenu de ces informations, le secrétariat de la Commission s'est efforcé de simplifier les directives dès le premier cycle de rapports après la tenue du Sommet mondial. Il a ainsi divisé ces directives en cinq parties. Les informations demandées dans les parties I à IV portent sur : les coordonnées des coordonnateurs nationaux; les stratégies nationales de développement durable; les indicateurs du développement durable; les pratiques optimales concernant l'un des trois modules thématiques choisis pour le cycle 2004-2005. Comme la Commission l'avait demandé à sa onzième session, les parties II à IV ont été établies de façon à ce que les pays rendent compte des progrès accomplis dans le domaine des stratégies de promotion du développement durable, des indicateurs et des pratiques optimales.

7. Pour l'établissement des rapports nationaux sur les trois thèmes examinés, au lieu d'arrêter des directives détaillées comme il l'avait fait avant la tenue du Sommet, le secrétariat a défini, dans les directives de 2003 (qui s'appliquent au cycle de 2004-2005 du programme de travail de la Commission), certains paramètres nationaux génériques qui pourront être réutilisés lors des prochains cycles. Ces paramètres de base, qui sont tirés d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg sont les suivants : a) objectifs et engagements assortis de délais; b) prise en compte des trois dimensions du développement durable; c) moyens de mise en oeuvre; d) difficultés et obstacles rencontrés; e) participation des grands groupes; f) autres questions et perspectives après Johannesburg (notamment aux niveaux national et régional).

8. D'après les directives de 2003, les informations nationales doivent également répondre à certains critères techniques pour permettre aux lecteurs et aux rédacteurs de mieux comprendre et analyser le contexte dans lequel sont menées les activités nationales en faveur du développement durable, et à la Commission de mieux évaluer les progrès de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de Johannesburg ainsi que la suite donnée à d'autres engagements intergouvernementaux pertinents.

C. Exploitation des informations existantes et des mécanismes d'établissement de rapport en vue de faciliter la tâche des gouvernements

9. Pour faciliter la tâche des gouvernements, le secrétariat de la Commission s'est efforcé de tirer parti au mieux des informations nationales existantes aux fins de l'établissement des futurs rapports. Dans le cadre des préparatifs du Sommet

mondial sur le développement durable, il a établi une série de projets de profil, qui rassemblent, résument et actualisent pour chaque pays les informations communiquées à la Commission depuis 1993 en rapport avec tous les chapitres d'Action 21 et les autres thèmes que la Commission a examinés depuis. Ces projets de profil de pays ont été envoyés pour vérification et actualisation à chaque pays concerné. On trouvera le profil actualisé des différents pays sur le site Web de la Division du développement durable⁴ sous la rubrique « 2002 country profiles ».

10. Pour le cycle de 2004-2005 du nouveau programme de travail de la Commission que le Conseil économique et social a adopté dans l'annexe de sa résolution 2003/61, les délais dans lesquels les directives relatives à l'établissement des rapports devaient être communiquées aux pays et les informations transmises par ces derniers devaient être reçues pour qu'il en soit tenu compte dans les rapports du Secrétaire général étaient considérablement plus courts que d'habitude. Pour ce cycle, le secrétariat de la Commission a donc adopté une approche à deux niveaux pour : a) aider les pays à établir les rapports nationaux destinés à la douzième session de la Commission; b) exploiter les informations nationales aux fins de l'établissement des rapports du Secrétaire général.

11. Comme les gouvernements avaient déjà fait un travail précieux pour mettre au point les profils de 2002 et les évaluations nationales qu'ils avaient présentés au Sommet, pour le cycle de 2004-2005, le secrétariat de la Commission a demandé aux gouvernements d'actualiser les informations déjà réunies en tenant compte de l'adoption du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Pour leur faciliter la tâche, il a constitué des projets de profil de pays pour l'eau, l'assainissement et les établissements humains sur lesquels chaque pays pouvait se fonder pour fournir des informations à jour. Il a ainsi analysé les informations nationales sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains dans les 140 profils de pays et les 90 évaluations nationales qui avaient été soumises au Sommet.

12. Pour établir les projets de profil thématique des pays de 2003, il fallait examiner en détail les informations disponibles sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains qui étaient disséminées dans les différentes rubriques des profils de pays de 2002 et dans les rapports nationaux d'évaluation soumis au Sommet. Il s'agissait notamment d'examiner les aspects multisectoriels et socioéconomiques de chacun des thèmes. Dans le cas de l'assainissement, qui ne fait l'objet d'aucun chapitre précis d'Action 21, le secrétariat a élaboré un profil en adoptant une approche globale de la question dans une perspective plus large que celle de l'assainissement de base (limitée aux systèmes d'élimination des excréments, tels que les égouts, latrines, etc.) pour couvrir le traitement d'autres types de déchets tels que les déchets solides, dangereux et radioactifs. Pour l'assainissement, les profils thématiques couvrent donc aussi la gestion et l'élimination des différents types de déchets, l'objectif étant d'en limiter les effets nocifs sur la santé et l'environnement.

13. En décembre 2003, chaque pays a reçu trois projets de profil thématique qu'il devait actualiser conformément aux directives que le secrétariat avait arrêtées pour l'établissement des rapports nationaux. Au total, celui-ci a élaboré 444 projets de profil thématique. Il a en outre envoyé les paramètres nationaux à retenir à tous les pays qui n'avaient pas encore soumis de rapports à la Commission.

D. Exploitation des informations nationales dans les rapports du Secrétaire général

14. Le secrétariat de la Commission a analysé les informations qu'il avait compilées dans les projets de profil thématique de chaque pays dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains afin de dégager les tendances sous-régionales et régionales de la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres engagements pertinents en faveur du développement durable dans ces domaines. Les résultats de cette analyse ont été pris en compte aux fins de l'établissement des rapports du Secrétaire général. Le secrétariat a également tiré des projets de profil thématique des informations sur des exemples concrets, sur des leçons tirées de l'expérience et sur les contraintes et les obstacles rencontrés pour les inclure dans d'autres rapports du Secrétaire général.

15. Les informations nationales constituent 50 % des informations utilisées dans les rapports du Secrétaire général sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains, les 50 % restants proviennent des commissions régionales, d'institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les rapports du Secrétaire général ne pouvant pas excéder un certain nombre de pages, ils ne peuvent pas rendre compte de toutes les informations fournies par les pays. Celles-ci sont toutefois précieuses et le secrétariat étudie actuellement d'autres moyens de les diffuser de façon plus complète.

16. Lors de son analyse, le secrétariat a constaté que les informations nationales fournies dans les profils et les évaluations étaient incomplètes et que leur qualité et leur quantité étaient variables. Il existe une certaine complémentarité mais aussi de nombreuses incohérences entre les informations fournies dans les profils de pays de 2002 et les évaluations nationales et celles fournies par les commissions régionales et les autres organismes et institutions des Nations Unies. Comme les thèmes des prochains cycles de travail de la Commission sont désormais connus à l'avance, les pays qui établissent les rapports pourraient envisager de s'y préparer avant en comblant les lacunes existantes et en rectifiant les incohérences dans ces domaines thématiques.

17. D'après l'une des principales conclusions de l'analyse du secrétariat, les informations nationales pourraient permettre de formuler des projets en vue de résoudre les problèmes et de répondre à des besoins précis mis en évidence par les pays dans un secteur donné.

E. Autres mesures visant à améliorer les rapports nationaux

18. **Le secrétariat de la Commission procède actuellement à un remaniement des pages du site Web de la Division du développement durable où sont diffusées les informations nationales pertinentes pour la Commission afin d'en faciliter l'accès. Il poursuit également la mise au point d'une base de données sur l'établissement des rapports nationaux⁵ qui devrait notamment faciliter le travail des coordonnateurs nationaux lors de l'élaboration et de la mise à jour des informations nationales à communiquer à la Commission, ainsi que l'analyse par le secrétariat des informations nationales exploitées dans les rapports du Secrétaire général.**

19. Le secrétariat de la Commission a déjà entamé des consultations sur les modules thématiques du cycle 2006-2007, à savoir : l'énergie aux fins du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/l'atmosphère et les changements climatiques. Conformément à l'une des principales recommandations formulées par les coordonnateurs nationaux lors de leur réunion de février 2002, il envisage d'envoyer aux gouvernements les directives relatives à l'établissement des rapports nationaux au moins un an avant le début du cycle de rapports suivant⁶.

II. Bilan des travaux menés au niveau national par les gouvernements sur les indicateurs du développement durable

A. Introduction

20. Le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg (par. 130)¹ et la résolution 2003/61 du Conseil économique et social (par. 13) ont réaffirmé l'importance des indicateurs du développement durable et encouragé les pays à poursuivre les travaux sur la mise au point d'indicateurs du développement durable, au niveau national, en tenant également compte des sexes, à titre facultatif, en fonction de leur situation et des priorités qu'ils se sont fixées. En outre, le Conseil a prié le Secrétaire général d'examiner les progrès réalisés à cet égard, y compris la poursuite des travaux sur les indicateurs susmentionnés, lorsqu'il est fait rapport à la Commission.

21. Le présent document fait le point sur les mesures prises au niveau national pour élaborer et utiliser des indicateurs du développement durable. Les informations qu'il contient sont essentiellement tirées des 141 profils de pays de 2002. Il convient de noter que les directives de 2003 relatives à l'établissement des rapports nationaux ne demandaient pas spécifiquement aux gouvernements de fournir des informations sur les travaux qu'ils menaient sur ces indicateurs. En revanche, en application des décisions de la onzième session de la Commission, une partie des directives diffusées en septembre 2003 sur l'établissement de rapports destinés à la douzième session (ci-après désignées directives de 2003) comportaient des questions sur ces indicateurs. Au 9 février 2004, 38 pays avaient répondu aux questions formulées dans ces directives; il a été tenu compte des informations qu'ils ont envoyées dans l'analyse ci-après. On notera que trois des pays qui ont envoyé des réponses n'ont pas renvoyé leur profil de pays.

B. Progrès accomplis aux niveaux mondial et régional dans la mise au point ou l'utilisation d'indicateurs du développement durable

22. La présente section comprend cinq catégories portant sur : les modules thématiques, les aspects institutionnels, les programmes et projets nationaux concernant les indicateurs du développement durable, la gestion de l'information et les difficultés rencontrées. Il convient de noter que les informations relatives aux trois premières catégories proviennent des profils de pays de 2002 et de l'application des directives de 2003. Les informations relatives à la quatrième catégorie sur la gestion de l'information proviennent uniquement des réponses

envoyées en application des directives de 2002. Les informations relatives à la cinquième catégorie, sur les difficultés rencontrées, ont été tirées des réponses envoyées en application des directives de 2003.

23. Ces cinq catégories fournissent des informations pertinentes pour évaluer les principaux aspects de la mise au point et de l'utilisation d'indicateurs au niveau national : a) les domaines ou thèmes spécifiques couverts par les indicateurs retenus par les pays (modules thématiques); b) les principaux organismes nationaux concernés et l'existence d'un groupe de travail interinstitutions ou d'un comité directeur (aspects institutionnels); c) les principaux programmes nationaux, régionaux et internationaux, projets ou politiques relatifs aux indicateurs du développement durable, ainsi que la mise au point et l'utilisation éventuelle d'une série d'indicateurs du développement durable (programmes et projets nationaux concernant des indicateurs du développement durable); d) l'existence éventuelle de sites Web, de bases de données, de systèmes d'information et de rapports publiés (gestion de l'information); e) les domaines qui présentent le plus de difficultés pour l'élaboration d'indicateurs du développement durable au niveau national (difficultés rencontrées).

24. Sur les 191 États Membres des Nations Unies, 74 % ont présenté des profils de pays et, sur ces derniers, 84 ont communiqué des indicateurs. À elles seules, ces statistiques montrent bien qu'un grand nombre de pays juge les indicateurs importants. Les données disponibles sont ventilées par région au tableau 1 ci-après.

Tableau 1
**Statistiques régionales sur la présentation de profils de pays
et la mention d'indicateurs**

Région ^a	Pays ayant soumis des profils		Pays ayant soumis des profils et fait mention d'indicateurs	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Afrique	34	64	26	76
Amérique et Caraïbes	28	80	25	89
Asie et Pacifique	28	62	22	79
Asie occidentale	8	67	5	63
Europe	43	93	40	93
Total	141	74	118	84

^a Ces ventilations par région correspondent aux divisions régionales utilisées dans le CD-ROM sur les profils de pays de 2002 qui avait été réalisé pour le Sommet mondial sur le développement durable tenu en 2002 (Organisation des Nations Unies, version 0.1, août 2002).

1. Modules thématiques

25. Les trois piliers ou dimensions du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Dans de nombreux pays, les statistiques et indicateurs socioéconomiques utilisés pour mesurer le développement économique et social sont relativement bien définis. Les

statistiques et indicateurs utilisés pour mesurer la protection de l'environnement, qui constitue le troisième pilier du développement durable, ne sont pas aussi bien établis. On trouvera au paragraphe 6 une description détaillée des indicateurs communiqués pour le module de l'environnement qui sont décrits en détail au paragraphe 26, fondée sur des informations tirées des profils de pays de 2002 et des réponses envoyées en application des directives de 2003.

26. Presque tous les pays ont fourni des statistiques ou indicateurs sectoriels classiques, notamment sur l'agriculture, l'aménagement du territoire, la démographie, le développement social, l'économie, l'éducation, l'environnement, les établissements humains, la pauvreté, la santé, les techniques, le tourisme et les transports. Compte tenu du peu de données ventilées par sexe dont on dispose au niveau des pays, il est encore difficile de mesurer des indicateurs sexospécifiques. Les indicateurs environnementaux les plus couramment évoqués par les gouvernements des cinq régions ont porté sur la déforestation, la gestion des déchets, les changements climatiques et la pollution atmosphérique, chacune des régions faisant également état d'autres indicateurs environnementaux en fonction de ses préoccupations ou priorités particulières.

27. Sur les pays qui ont renvoyé des profils de pays et communiqué des indicateurs, 42 % ont mis au point des séries d'indicateurs qui vont au-delà du champ des indicateurs sectoriels susmentionnés et couvrent des notions propres à la durabilité. Les pays commencent généralement par mettre au point des indicateurs sur la gestion durable des ressources ou l'émergence d'un secteur (par exemple la gestion durable des forêts et le tourisme durable), ci-après désignés indicateurs sectoriels de durabilité, avant d'entreprendre des programmes complets sur les indicateurs du développement durable. Le cadre relatif aux indicateurs du développement durable mis au point par la Commission, qui comporte 15 thèmes, 38 sous-thèmes et 58 indicateurs de base, est souvent cité en exemple dans les pays. En Asie occidentale, aucun gouvernement n'a indiqué qu'il élaborait des indicateurs sectoriels de durabilité.

28. Les deux types d'indicateurs sectoriels de durabilité communs aux quatre régions portaient sur la gestion des forêts et le tourisme. En Asie et dans le Pacifique, en Europe, ainsi qu'en Amérique et dans les Caraïbes, des indicateurs sectoriels de durabilité ont été définis pour l'agriculture et la pêche. Des pays d'Asie et du Pacifique et d'Europe ont fait état d'indicateurs sectoriels de durabilité pour l'aménagement des terres. Les pays d'Amérique et des Caraïbes ont communiqué des indicateurs sectoriels de durabilité pour le développement humain. L'Europe a fourni plusieurs autres indicateurs sectoriels de durabilité pour l'aménagement urbain, l'aménagement des établissements humains, les sciences et le développement durable, la mise en valeur des montagnes, l'énergie et les transports.

2. Aspects institutionnels

29. L'existence d'institutions et d'organismes nationaux est importante pour l'élaboration de statistiques spécialisées et d'indicateurs du développement durable. Il est tout aussi important que ces institutions et organismes coordonnent efficacement leurs travaux afin d'exploiter au mieux les ressources limitées dont on dispose et d'éviter les chevauchements d'activités. Sur les pays qui ont présenté des profils de pays et communiqué des indicateurs, 75 % ont indiqué que des organismes nationaux participaient à la mise au point d'indicateurs du

développement durable. Les organismes nationaux les plus souvent mentionnés dans toutes les régions sont les ministères de l'environnement et les offices nationaux de statistique. Les autres institutions citées par les pays de la plupart des régions sont notamment les ministères de l'agriculture, de la santé, des forêts, du logement, du tourisme, de la planification, des finances, de l'éducation, de la pêche, de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'énergie. Quelques pays ont également indiqué comme sources des ministères de la gestion de l'information, de la population, du travail, des transports, de l'urbanisation et de l'industrie et du commerce, ainsi que des organismes de protection de l'environnement.

30. La mise au point et l'exploitation des indicateurs nationaux du développement durable peuvent également être encadrées par des groupes de travail interinstitutions ou des comités directeurs. D'après les profils de pays de 2002, trois pays d'Afrique et un pays d'Asie et du Pacifique ont constitué un groupe de travail interinstitutions ou un comité directeur. En Europe, sept pays ont déclaré posséder un mécanisme de coordination, composé de commissions nationales, de conseils fédéraux pour le développement durable ou de comités directeurs interministériels sur le développement durable. En Amérique et dans les Caraïbes, cinq pays ont déclaré disposer d'un mécanisme de coordination dont la composition était analogue à celle des mécanismes européens.

31. Sur les 38 pays qui ont envoyé des informations en réponse aux directives de 2003, 29 ont indiqué qu'ils disposaient d'un mécanisme de coordination. Il s'agissait d'une commission ou d'un conseil national sur le développement durable, soit d'un comité directeur, soit d'un groupe de travail interinstitutions ou ministériel ou de l'équivalent.

3. Programmes/projets nationaux portant sur des indicateurs du développement durable

32. D'après les informations qui figurent dans les profils de pays de 2002, on note d'importantes différences entre les différentes régions pour ce qui est des programmes et projets relatifs aux indicateurs du développement durable. Aucun pays d'Afrique, d'Asie ou du Pacifique ne s'est doté d'un programme national précis sur les indicateurs du développement durable, mais un programme de ce type est en cours d'élaboration dans un pays d'Afrique et dans un pays d'Asie et du Pacifique. En Europe, six pays ont dit avoir un programme ou un projet national portant sur de tels indicateurs. Quatre pays d'Amérique et des Caraïbes seraient également dans ce cas. En Asie occidentale, deux pays ont déclaré avoir des projets en vue d'élaborer des indicateurs du développement durable au niveau national.

33. On n'a pu relever aucune différence entre les régions à partir des informations tirées des profils de pays de 2002 et des directives de 2003 en ce qui concerne la participation des différentes régions à des programmes régionaux et internationaux visant à mettre au point des indicateurs du développement.

34. Il est par ailleurs clair, d'après les informations tirées des profils de pays de 2002, que les pays qui ont mis au point des séries d'indicateurs du développement durable ne sont pas nombreux. Trois pays d'Asie et du Pacifique ont indiqué en avoir arrêté ou avoir entamé des travaux à cette fin. En Europe, sept pays sont dans ce cas.

35. Sur les 38 pays qui ont envoyé des informations en réponse aux directives de 2003, 29 ont indiqué qu'ils avaient lancé un programme ou une initiative national en vue de mettre au point ou de mesurer des indicateurs du développement durable et 27 ont déclaré qu'ils participaient à un programme régional ou international sur ce type d'indicateurs. Il convient de noter que 25 pays ont indiqué qu'ils avaient convenu d'une série d'indicateurs ou d'un projet de série d'indicateurs du développement durable. Ces données sont ventilées par région au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

État d'avancement de la mise au point d'indicateurs du développement durable dans les différents pays

Région (nombre de pays ayant répondu)	Programme ou initiative national visant à mettre au point ou à utiliser des indicateurs du développement durable	Participation à un programme régional ou international	Série d'indicateurs du développement durable		
			Adoptée	À l'état de projet	Autre
Afrique (7)	5	4	2	2	
Amérique et Caraïbes (4)	3	3	1	–	1
Asie et Pacifique (10)	7	6	3	5	–
Asie occidentale (2)	1	1	–	1	–
Europe (15)	13	13	7	4	2
Total (38)	29	27	13	12	3

4. Gestion de l'information

36. On sait que les connaissances et les informations constituent un atout économique précieux qui revêt une importance cruciale pour la promotion du développement durable. Pour que ces informations permettent de prendre des décisions, il faut qu'elles soient traduites par des statistiques et des indicateurs bien assimilés qui les rendent plus immédiatement accessibles. Il est important de gérer les informations pour pouvoir mettre au point des statistiques et indicateurs et les actualiser régulièrement. D'après les profils de pays de 2002, des pays de différentes régions ont évoqué l'existence de sites Web, de bases de données et de systèmes d'information sur les indicateurs du développement durable. Les informations disponibles n'ont pas permis de constater de différences importantes entre les régions. Les systèmes d'information mentionnés étaient généralement des systèmes d'information sur l'environnement ou des systèmes d'information géographique.

37. La diffusion d'informations sur les indicateurs du développement durable se limite à trois régions : trois pays en Europe, un pays en Asie et au Pacifique et un pays en Amérique et dans les Caraïbes ont indiqué qu'ils avaient publié des rapports comportant des indicateurs du développement durable.

5. Difficultés rencontrées

38. Dans les directives de 2003, les pays ont été priés d'indiquer quels étaient, parmi sept domaines, les trois qui présentaient le plus de difficultés pour l'élaboration d'indicateurs du développement durable au niveau national. Sur 38 pays, 34 ont répondu à cette question, mais ces derniers n'ont pas tous cité trois

domaines posant problème. Le problème le plus souvent signalé concerne la qualité et la quantité des données et statistiques de base; viennent ensuite la formation aux méthodologies applicables aux indicateurs du développement durable, puis, en troisième position, les ressources financières. Ces données sont ventilées par région au tableau 3.

Tableau 3
Principaux problèmes rencontrés par les pays, par région

<i>Problème</i>	Nombre total de réponses (34)	<i>Europe (14)</i>	<i>Afrique (6)</i>	<i>Asie et Pacifique (9)</i>	<i>Amérique Caraïbes (3)</i>	<i>Asie occidentale (2)</i>
Formation aux méthodologies applicables aux indicateurs du développement durable	14	3	3	4	2	2
Communication avec les autres organismes chargés de mettre au point des indicateurs	9	6	1	2	–	–
Données et statistiques de base (qualité et quantité)	18	5	4	7	2	–
Ressources humaines	12	5	1	2	2	2
Système de gestion de l'information (y compris le matériel)	4	–	2	3	–	–
Ressources financières	13	3	3	5	1	1
Mécanismes de suivi	11	3	3	2	2	1

39. Plusieurs pays ont évoqué d'autres difficultés. Ainsi, celles signalées par les pays d'Europe portent notamment sur : la manque d'engagements de la part des pouvoirs publics, le problème posé par la comparabilité des indicateurs et par les méthodes utilisées pour compiler les données; la multiplicité des organismes intervenant dans la collecte des données et l'absence de séries chronologiques; la complexité du sujet et l'absence de critères et d'objectifs clairs en matière de durabilité dans certains domaines; la sélection des indicateurs, l'absence de définition pratique du développement durable et d'objectifs concrets permettant de le mesurer; la sélection d'une série limitée et cohérente d'indicateurs; la promotion des indicateurs auprès des gouvernements et du public. En Afrique, des difficultés supplémentaires ont été posées par l'absence de séries chronologiques et de statistiques sur l'environnement et dans les domaines social et économique. L'absence de tradition d'échange entre les institutions qui produisent des informations et ceux qui les utilisent a également été citée comme un obstacle majeur pour le calcul et le suivi des indicateurs les plus pertinents. En Asie et dans le Pacifique, un autre problème rencontré tient au fait que le système statistique officiel ne comporte pas de liste d'indicateurs qui permettent de procéder à l'évaluation complexe du développement durable. Il a par ailleurs été noté que nombre des indicateurs existants ne rendent pas vraiment compte de la réalité. La collaboration entre les différents pôles du gouvernement pose aussi souvent problème.

III. Activités de la Division du développement durable liées aux indicateurs du développement durable

40. La Division du développement durable a entrepris de mener des projets de renforcement des capacités pour appuyer les actions régionales et nationales engagées afin de mettre au point des indicateurs du développement durable et de constituer des systèmes de gestion de l'information. Au cours de l'exercice précédent, elle a notamment organisé : a) un projet sur le renforcement de capacités aux fins de la constitution de systèmes de gestion de l'information permettant d'améliorer les prises de décisions relatives au développement durable dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes; b) un atelier régional dans les Caraïbes sur les stratégies nationales de développement durable et les indicateurs du développement durable; c) un atelier régional sur les stratégies de développement durable pour l'Asie et le Pacifique, avec un volet sur les indicateurs du développement durable.

IV. Conclusions et perspectives

41. Si l'on veut interpréter les informations qui figurent dans le présent rapport, il convient de garder à l'esprit le taux global de réponses, en particulier le fait que 38 réponses aient été reçues après l'envoi des directives de 2003 et qu'il n'avait pas été expressément demandé aux pays de faire rapport sur les indicateurs du développement durable dans les profils de pays de 2002. Il est toutefois évident qu'il serait extrêmement utile de recevoir un plus grand nombre de réponses en application des directives de 2003, d'autant plus que les réponses reçues à ce jour sont plus spécifiques et complètes. Les pays sont donc encouragés à répondre aux questions posées dans les directives pour permettre de dresser un bilan plus précis de l'état d'avancement global de la mise au point et de l'utilisation d'indicateurs du développement durable, notamment des principales tendances et des informations manquantes.

42. Les informations disponibles laissent à penser qu'il reste beaucoup à faire aux fins de la mise au point et de l'utilisation d'indicateurs du développement durable dans le monde. De nombreux pays commencent seulement à mettre en place des programmes portant sur des indicateurs du développement durable et ils ont besoin d'aide pour y parvenir. Il faut constituer davantage de mécanismes de coordination entre les institutions au niveau national pour mieux tirer parti des ressources limitées disponibles.

43. D'après le petit nombre de réponses reçues après l'envoi des directives de 2003, les lacunes des données et des statistiques de base, sur les plans tant qualitatifs que quantitatifs, restent le principal obstacle à l'élaboration d'indicateurs du développement durable partout dans le monde. La seconde difficulté tient à la formation aux méthodologies applicables aux indicateurs du développement durable. Il est évident qu'il faut faire davantage pour mettre au point des méthodes, mais aussi pour assurer une formation et renforcer les capacités. On ne pourra organiser de stages de formation et de projets en vue de renforcer les capacités ni jumeler des pays sans le soutien des donateurs et les services d'experts.

44. Les indicateurs sont un outil important sur lesquels les pays pourraient s'appuyer pour arrêter des orientations en matière de développement durable en connaissance de cause. Pour mettre au point et utiliser des indicateurs au niveau national, il faudrait mettre en place des programmes nationaux, définir des séries d'indicateurs, améliorer la communication et la coopération en créant des mécanismes de coordination, élaborer d'autres méthodes, assurer une formation à ces méthodes, et améliorer les données et les statistiques sur lesquelles elles s'appuient. En constituant des partenariats entre les institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux, on pourra mettre au point des indicateurs plus fiables en temps voulu afin de mesurer les progrès accomplis dans l'instauration d'un développement durable.

Notes

- ¹ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.
- ² *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 9 (E/2003/29)*, chap. I, sect. A, par. 1, projet de résolution I.
- ³ Rapport d'une réunion des coordonnateurs nationaux consacrée à l'amélioration des rapports nationaux destinés à la Commission du développement durable, tenue à New York les 12 et 13 février 2002 (A/CONF.199/PC/4/, annexe).
- ⁴ <www.un.org/esa/sustdev/natinfo/cp2002.htm>.
- ⁵ On trouvera des informations sur ce projet sur le site suivant : <www.un.org/esa/sustdev/natinfo/process.pdf>.
- ⁶ « L'ensemble du processus, en commençant par l'élaboration et la diffusion de directives, devrait débiter beaucoup plus tôt que par le passé, c'est-à-dire au printemps de l'année qui précède. Il faudrait laisser suffisamment de temps aux pays pour établir leur rapport afin de permettre une démarche participative et une meilleure coordination des contributions et assurer la qualité de l'information donnée » (A/CONF.199/PC.4, annexe, par. 25).